

Approbation n° 22-251 du 30 juin 2022

Société : CAISSES LOCALES AFFILIEES A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE

Prospectus approuvé en vue des émissions par offre au public de parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 1,50 € pour un montant maximum d'émissions de 150.000.000 €.

Nota :

Le prospectus incorpore par référence :

- le document d'enregistrement universel de Crédit Agricole SA déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2022 sous le n° D. 22-0142 et son amendement déposé auprès de l'AMF le 4 avril 2022 sous le n° D. 22-0142-A01,
- l'avis financier du 27 avril 2022, indiquant les résultats de la Caisse Régionale au 31 mars 2022,
- pour les exercices 2020 et 2021 :
 - le rapport financier annuel de la Caisse Régionale,
 - le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.
- le document Informations prudentielles annuelles 2021 - Pilier 3.